



STATUT DU DIRIGEANT ET DE SON CONJOINT

UNE JOURNEE POUR

- Comparer les régimes de salariés et de non salariés au niveau du revenu disponible et des prestations
- Maîtriser les incidences du mariage, du divorce et du décès sur les droits à la retraite
- Analyser le statut social le mieux adapté au conjoint du chef d'entreprise
- Disposer des méthodes de raisonnement

Lieu :

LYON : Bureau Factorielles

Durée:

7 heures (09h-17h)

Public :

Niveau 2 : Formation destinée aux personnes possédant de solides connaissances en matière de protection sociale et dont le domaine d'intervention nécessite un approfondissement sur ces questions

**1 jour :
26 Janvier**

PROGRAMME

LE STATUT DU DIRIGEANT

1. Pourquoi existe-t-il plusieurs régimes de protection sociale pour le chef d'entreprise ?

Quelles sont les logiques de chacune de ces institutions (Régime des salariés, RSI) ?

2. Analyse comparée des prestations offertes par les régimes salarié et non-salarié

- Assurance maladie
- Prévoyance (indemnités journalières, invalidité et décès)
- Assurance retraite

3. Méthode d'analyse des différents statuts possibles

LE STATUT DU CONJOINT

1. Marié, pacsé ou concubin ; les principales différences en matière de retraite

Mise en évidence des différentes situations dans lesquelles il est préférable – au regard de la réglementation retraite – d'être marié ou non

2. Les droits potentiels du conjoint : la pension de réversion

- L'incidence du divorce et du décès : conséquences sur l'ouverture des droits et leur montant
- Les différentes formes de la pension de réversion
- Les conditions d'ouverture des droits
- Le montant des pensions

3. Le conjoint de l'exploitant

- Les différentes solutions possibles (salarié, associé ou collaborateur)
- Analyse comparée des différentes options :
Sur quelle base cotiser ?
Les effets pervers du régime du conjoint collaborateur sur les droits du chef d'entreprise

4. Les solutions propres à améliorer les droits à retraite du conjoint

A L'ISSUE DE LA SESSION, VOUS SEREZ CAPABLES DE :

- Analyser le statut social le mieux adapté au chef d'entreprise et à son conjoint
- Conseiller et accompagner vos clients de manière opérationnelle

FICHE INSCRIPTION INDIVIDUELLE

THEME : STATUT DU DIRIGEANT ET DE SON CONJOINT

DATE : 26 Janvier sur LYON

PRIX : Prix public par participant sur Lyon : 413 € TTC

Prix consenti utilisateur des outils Factorielles sur Lyon : 317 € TTC

PARTICIPANT

CABINET : _____

Participant 1 : _____

Participant 2 : _____

Participant 3 : _____

Adresse : _____

CP : _____ VILLE : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Mail : _____

Réservé Factorielles CODE CLIENT :

FACTURATION (si différent)

CABINET : _____

Adresse : _____

CP : _____ VILLE : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

PAIEMENT

Ci-joint un chèque de € correspondant à une inscription pour participant(s) à la session libellé à l'ordre de Factorielles.

Seules les inscriptions accompagnées du règlement sont définitives. Un seul chèque par inscription.

Date

Signature

Formations validées

Par la **CIP, CGPC, CNCIF, ANACOFI**, ainsi que le **Conseil National des Barreaux**

(Pour toutes autres chambres ou organismes, se rapprocher de France ARNAUD au 04 72 91 54 20).

Conditions générales de vente

Paiement Nos factures sont payables comptant sans escompte.

En cas de retard de paiement, des pénalités seront calculées à un taux d'une fois et demi le taux de l'intérêt légal en vigueur. Dès réception du bulletin d'inscription, un accusé de réception est adressé au signataire de la demande de formation, accompagné du programme détaillé concerné et d'une convention de formation. Au moins 10 jours avant la formation, le participant reçoit son dossier : convocation, informations pratiques.

Factorielles est un organisme agréé au titre de la formation professionnelle. Pour bénéficier d'une prise en charge par votre organisme collecteur, le numéro d'agrément est le suivant : 82.69.040.42.69.

Aucune subrogation ne sera faite. Le prix de la participation est à régler directement à Factorielles qui adressera à l'entité facturée tout élément (convention de formation, programme, attestation de présence) permettant le remboursement par l'organisme collecteur.

Remplacement L'annulation d'une inscription peut entraîner des conséquences très négatives sur le déroulement de la formation, voire nous conduire à la supprimer. Nous vous offrons donc la possibilité de vous faire remplacer sans frais jusqu'au matin même.

Annulation Toute annulation doit nous parvenir **par écrit**, au plus tard 20 jours calendaires avant le début de la formation pour obtenir son remboursement sans frais. Annulation entre 19 et 10 jours avant le stage : remboursement du prix, déduction faite d'une **indemnité forfaitaire à titre de dédit de 100 € HT**. Annulation moins de 10 jours avant le stage : nous nous réservons le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix à titre de dédit. Ce dédit ne pourra s'imputer au titre de la formation professionnelle continue. Factorielles se réserve le droit de supprimer une session, si le nombre de participants inscrits est insuffisant pour des raisons pédagogiques. Dans ce cas, nous procédons au remboursement de la totalité du prix de la formation.